

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHONE

Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 février 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 12

Pouvoirs : 3

Votants : 15

Date de Convocation du Conseil Municipal :
21 février 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt sept février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Véronique BOUCHARD, Stanislas BOUCHET, Nathalie DENIS, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Isabelle MORESI, Christian PETRINI et Florence RIUS.

Absents excusés : Sylvie DESBOURDELLES, Jean-Marie LEYGONIE (pouvoir donné à Isabelle MORESI), Frédérique MOULIGNEAU (pouvoir donné à Diogène BATALLA), Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

Absents : Caroline BENOIT-GONIN, Olivier CHAMBE et Vincent LABOURIER.

Election d'un secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Véronique BOUCHARD, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptée.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2022

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2022.

Ordre du jour du conseil municipal du 27 février 2023

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour envoyé en retirant deux points et en rajoutant deux autres points à l'ordre du jour du conseil municipal du 27 février 2023 comme suit :

- Désignation d'un secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du lundi 12 décembre 2022 ;
- FINANCES : Débat d'orientation budgétaire 2023 ;
- Décisions prises en vertu des pouvoirs délégués
- URBANISME : Autorisation donnée au Maire pour le dépôt d'un permis de construire relatif à l'extension de l'école du Chêne ;
- ENFANCE : Renouvellement de la signature d'une convention de participation aux frais de fonctionnement pour l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant « Pause Tendresse » entre la

LB

- commune de L'Arbresle et la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle ;
- ENFANCE : Signature d'une convention de versement du Bonus Territoire pour l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant « Pause Tendresse » entre la commune de L'Arbresle et la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle ;
 - JEUNESSE : Signature d'une convention entre la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle et la mairie de Fleurieux-sur-l'Arbresle pour la réalisation de Chantiers Jeunes en 2023 ;
 - Décisions et informations du Maire ;
 - Informations relatives aux activités de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle et des Syndicats ;
 - Comptes-rendus des commissions.

Approbation à l'unanimité de l'ordre du jour modifié du conseil municipal du 27 février 2023.

Arrivée d'Isabelle MORESI à 20h53.

2023-01 Délibération relative au Débat d'Orientation Budgétaire 2023

Rapporteur : Elvine LEON

VU l'article L 2312-1 du CGCT,

Le Rapport d'Orientation Budgétaire présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la dette pour l'année en cours.

Le Débat d'Orientation Budgétaire fait suite à ce rapport sur les orientations budgétaires. Il n'est pas obligatoire pour les communes inférieures à 3500 habitants mais permet d'instaurer une discussion sur l'utilisation de l'argent public.

Elvine LEON présente le Débat d'Orientation Budgétaire.

Florence RIUS estime que le montant de 700 000 € est important. Est-ce utile de conserver autant ?
Elvine LEON explique qu'à ce jour, il est préférable de conserver cet excédent en fonctionnement compte tenu du contexte économique tendu. Il sera toujours possible de virer une partie de cette somme au cours de l'année en fonction des besoins en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2023.

Florence RIUS souhaite savoir si la commune va changer de nomenclature comptable et passer en M57.
Caroline FAYE explique que la commune préfère reporter ce changement, qui impacte le calcul des amortissements.

Décisions prises en vertu des pouvoirs délégués

Monsieur le Maire explique les changements suivants au sein du personnel :

- arrivée de Lorine KLIS le 24 janvier 2023 au service urbanisme ;
- arrivée de Sergueï IEROSHEVSKYI le 1^{er} février 2023 aux services techniques.

A la suite d'une requête déposée au Tribunal Administratif par Mme GUYOT dans un dossier d'urbanisme, Monsieur le Maire a retenu un avocat pour ester en justice et déposer un mémoire en réponse.

2023-02 Délibération autorisant Monsieur le Maire à déposer un permis de construire relatif à l'extension de l'école du Chêne

Rapporteur : Véronique BOUCHARD

Des activités périscolaires, extrascolaires et scolaires ont lieu au sein de l'école du Chêne. Les élus ont remarqué que le partage des locaux entre ces différentes activités nécessitait une logistique accrue et beaucoup de manipulations liées au déplacement du matériel utilisé.

A la suite du diagnostic présenté par notre assistant à maîtrise d'ouvrage « D2P Conseil », il a été décidé d'opter pour la réalisation d'une construction neuve au sein du Parc du Chêne (versus la réhabilitation de la grange attenante à l'école).

Un cabinet d'architecte « SCP Architecture Christophe Coudeyre » a ainsi été retenu pour travailler sur ce projet d'extension, qui inclut l'aménagement de salles dédiées pour les activités extrascolaires, une crèche de 12 berceaux et un plateau libre. Ces nouveaux aménagements permettront ainsi de libérer l'espace utilisé aujourd'hui par le périscolaire et des salles de classe partagées entre les différents utilisateurs.

La construction de ce nouveau bâtiment se situera au Nord-Ouest du restaurant scolaire sur l'emprise du parking du personnel.

Ce projet a été présenté en commission générale le lundi 27 janvier 2023.

Le démarrage des travaux est prévu à l'été 2023.

Isabelle MORESI souhaite connaître les réponses apportées aux questions de la commission environnement. Aymeric GIRARDON l'invite à se rapprocher de Jean-Marie LEYGONIE.

Isabelle MORESI déplore que le projet n'ait pas été présenté en commission bâtiments.

Aymeric GIRARDON explique qu'un comité de pilotage restreint avait été créé, regroupant le Maire et trois élus des commissions finances, affaires scolaires et bâtiments. Le projet a été présenté en commission générale le 23 janvier dernier. Il n'a pas compris qu'il devait présenter ce projet dans d'autres commissions. De plus, il est intervenu en commission affaires scolaires et environnement afin de répondre aux interrogations de celles-ci.

Monsieur le Maire ajoute que les membres extérieurs des commissions avaient été invités lors de la commission générale.

Isabelle MORESI souhaitait que ce projet soit porté par un groupe de travail élargi, comme cela avait été le cas lors de la première extension de l'école du Chêne en 2012.

Thomas ALESSI a le sentiment d'avoir été placé devant le fait accompli.

Aymeric GIRARDON explique que la commission bâtiments ne peut pas tout porter. Il faudrait peut-être envisager de redéfinir les limites de cette commission, centrée sur les bâtiments existants et/ou les nouveaux projets.

Florence RIUS estime que la méthode de travail serait peut-être à revoir.

Véronique BOUCHARD est consciente de n'avoir pas assez informé sa commission de l'avancée du projet et a entendu ces remarques.

Monsieur le Maire explique que les projets structurants ont été présentés en commission générale mais auraient pu être davantage travaillés en commission bâtiments.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

CONSIDERANT qu'il convient de déposer un permis de construire pour l'extension de l'école du Chêne,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 14 voix POUR et 1 abstention (Thomas ALESSI) :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer un permis de construire relatif à l'extension de l'école du Chêne ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce permis de construire.

2023-03 Délibération relative au renouvellement de la convention de participation aux frais de fonctionnement pour l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant « Pause Tendresse » entre la commune de L'Arbresle et la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle

Rapporteur : Véronique BOUCHARD

La commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle a signé une convention avec l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Pause Tendresse » gérée la mairie de L'Arbresle pour la période 2019-2022.

Cette convention étant arrivée à échéance, la commune de L'Arbresle propose de la renouveler pour la période 2023-2025.

Le montant de la participation financière de la commune reste fixé à 9%, ce qui représente une participation aux frais de fonctionnement pour l'équivalent de trois berceaux.

Pour rappel, ce calcul des trois berceaux est basé sur une occupation à temps plein. Le nombre d'enfants accueillis est supérieur à ces trois berceaux, dans la mesure où certains enfants sont accueillis à temps incomplet.

Pour mémoire, le montant de la participation versée en 2022 est de 32 245,90 €.

Véronique BOUCHARD explique qu'il est possible de modifier la convention pendant cette période via un avenant.

VU le projet de convention de participation aux frais de de fonctionnement pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Pause Tendresse » entre les communes de L'Arbresle et de Fleurieux-sur-l'Arbresle,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet de convention de participation aux frais de de fonctionnement pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Pause Tendresse » entre les communes de L'Arbresle et de Fleurieux-sur-l'Arbresle ;
- **DE VALIDER** le pourcentage de 9% affecté pour la participation de la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de L'Arbresle ;
- **D'INSCRIRE** les crédits au chapitre 65 aux budgets 2023, 2024 et 2025.

2023-04 Délibération relative à la signature d'une convention de versement du Bonus Territoire pour l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant « Pause Tendresse » entre la commune de L'Arbresle et la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle

Rapporteur : Véronique BOUCHARD

Par délibération en date du 27 février 2023, la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle a validé le renouvellement de la convention signée avec la mairie de L'Arbresle relative à l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Pause Tendresse » pour la période 2023-2025.

Pour rappel, le montant de la participation financière de la commune est fixé à 9%.

La Caisse d'Allocations Familiales verse une aide appelée « Bonus Territoire » à la commune de L'Arbresle, qui propose de reverser à la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle une partie de ces recettes, calculées au prorata des 9% financés par la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle selon les modalités précisées dans la convention.

Pour mémoire, le montant de la participation reversée en 2021 est de 8 932.09 €.

VU le projet de convention relative au versement du Bonus Territoire pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Pause Tendresse » entre les communes de L'Arbresle et de Fleurieux-sur-l'Arbresle,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet de convention du versement du Bonus Territoire pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Pause Tendresse » entre les communes de L'Arbresle et de Fleurieux-sur-l'Arbresle,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de L'Arbresle ;
- **D'INSCRIRE** les crédits au chapitre 74 aux budgets 2023, 2024 et 2025.

2023-05 Délibération relative à la signature d'une convention entre la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle et la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle pour la réalisation de chantiers jeunes

Rapporteur : Véronique BOUCHARD

En partenariat avec la MJC Eveux-Fleurieux, la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle souhaite organiser des chantiers jeunes sur son territoire afin de créer des liens entre les jeunes et les services municipaux. Chaque chantier jeune organisé pourra accueillir jusqu'à six participants.

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle propose de signer une convention pour la réalisation de chantiers jeunes pendant les vacances scolaires et de co-financer ainsi une partie de ces chantiers.

La mairie versera une gratification de 100 € à chaque jeune participant. La CCPA versera à la mairie une participation équivalente.

VU le projet de convention proposée,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle pour la réalisation de chantiers jeunes, pour l'année 2023 et suivantes ;
- **D'INSCRIRE** les crédits au chapitre 011 aux budgets 2023 et suivants ;
- **DE COMMUNIQUER** sur ce dispositif.

Informations de la CCPA

Monsieur le Maire présente l'offre de service Maison Sport Santé. Le flyer transmis par la CCPA sera transmis aux membres du conseil municipal.

Le prochain conseil communautaire aura lieu jeudi 9 mars 2023.

Comptes-rendus des commissions communales, délégués communautaires et syndicaux.

Commission « affaires scolaires » Véronique BOUCHARD :

Un chantier jeune est en préparation pour les vacances d'avril et pourrait concerner la rénovation du petit train installé dans la cour des maternelles de l'école du Chêne.

Le conseil municipal des jeunes s'est réuni pour réfléchir sur des nouveaux projets plus concrets.

Le prochain conseil d'école est prévu le 21 mars à 18h00.

Commission CCAS - Baptiste GAUDELUS :

Le repas des aînés aura lieu ce dimanche 5 mars à partir de 12h00. 206 convives sont invités.

Les élus invités sont les membres du CCAS, ce qui permet de mieux repérer les membres du CCAS et les présenter aux aînés.

Le repas sera servi par les jeunes de la MJC.

Pendant le temps d'accueil de l'apéritif, le conseil municipal des jeunes sondera les aînés en posant quatre questions pour évaluer les besoins.

La MJC a été lauréate d'un appel à projet de la MSA qui alloue une subvention de 1500 € pour mettre en place des ateliers pour les seniors. L'information sera communiquée aux aînés.

Aymeric GIRARDON souhaite savoir si le service de transport proposé par la MJC à destination des aînés est remis en place.

Baptiste GAUDELUS précise qu'il a été arrêté pendant la période covid. Il avait été proposé de le remettre en service, mais aucune demande n'avait été formulée. La MJC pourrait proposer à nouveau ce service si le besoin est exprimé.

Commission urbanisme – Elvine LEON :

Arrivée de Lorine KLIS le 24 janvier 2023 au service urbanisme, qui est titulaire d'un master d'aménagement.

Commission Voirie-Bâtiments/service technique – Aymeric GIRARDON :

Arrivée de Sergueï IEROSHEVSKYI le 1^{er} février 2023 aux services techniques.

L'équipe se compose désormais de quatre agents, dont un responsable des services techniques

Avoir quatre agents permet d'effectuer le travail plus sereinement. L'organisation et la planification du travail s'est améliorée.

Pendant les congés scolaires de février, un gros travail d'entretien du parc du Chêne a été réalisé. En effet, à la suite de la chute d'un arbre (au sein du poulailler) sur le câble d'alimentation générale de l'école, la nuit du 15 au 16 décembre 2022 sans vent, un diagnostic a été réalisé début janvier 2023, qui a mis en évidence une attaque de champignons aux racines et une digestion du tronc par des insectes. Par conséquent, par mesure de sécurité, six arbres malades ont dû être abattus, un élagage général a été réalisé ainsi qu'un suivi de l'haubanage des branches du grand cèdre. Des arbres ont également été déplacés en vue de la préparation des futurs travaux de construction de l'extension de l'école.

La semaine dernière, un entretien a été réalisé à la salle Gaston Braquet et rue du Jardin.

Cette semaine, un entretien des espaces verts autour de la salle polyvalente est en cours en prévision du repas des anciens.

La prochaine réunion relative à l'extension de l'école est prévue le 17 mars. La phase Projet a débuté. L'objectif est de finaliser les dossiers de consultation des entreprises pour début juin, afin de lancer les consultations des lots avant l'été.

A noter que le lot terrassement sera consulté dès fin mars, pour réaliser les travaux durant la période de congés scolaires estivales.

Informations et décisions du maire

Droit de préemption (Déclaration d'Intention d'Aliéner DIA) :

Depuis le dernier conseil municipal, la commune n'a pas fait valoir son droit de préemption.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, déclare la session close.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La séance est levée à 21h45

Le Maire
Diogène BATALLA



La secrétaire de séance
Véronique BOUCHARD